

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GA MUNICIPALITÉ  
DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 2 avril 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 2 AVRIL 2024 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, Matthew Orlando, SYLVAIN LA FRANCE, DAMIEN LAFRENIÈRE, ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT.

EST ABSENT, CRAIG GABIE (Motivés)

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

**1.2 RAPPORT DU MAIRE**

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Vente du lot subdivisé cadastre 6 624 560
- 1.12 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 1.13 Projet stationnement lot 5 497 613 et 5 497 614
- 1.14 Empiètement sur le chemin la Gare Aylwin - Cadastre 5 497 601
- 1.15 Avis de motion - Règlement portant le numéro 2024-052  
« modifiant le règlement 2021-039 constituant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal »

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Rénovation caserne – chambre pour compresseur
- 2.2 Budget supplémentaire – chemin Mulligan Ferry

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Appel d'offre sur invitation – chlorure de calcium
- 3.2 Octroi d'achat – équipement balayage des rues
- 3.3 Requête d'augmentation des budgets alloués par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

4.1

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

5.1

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Avis de motion – règlement 2024-051 modifiant le règlement 2018-021 constituant le comité consultatif d'urbanisme

**7. LOISIRS ET CULTURE**

7.1

**8. VARIA**

8.1

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2024-04-059  
1.4

---

## ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2024-04-060  
1.5

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2024-04-061  
1.6

---

## ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Damien Lafrenière  
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De mars 2024, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	32 405,55 \$
Remises provinciales	12 684,96 \$
Remises fédérales	4 819,01 \$
Remises du Régime de retraite	4 394,84 \$

**ADOPTÉE**

2024-04-062  
1.7

---

## ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de mars 2024 totalisant un montant de 17 050,40 \$.

**ADOPTÉE**

2024-04-063  
1.8

---

## ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2024 totalisant un montant de 141 802,02 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

**ADOPTÉE**

2024-04-064  
1.9

---

## DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (220,41 \$)

---

2024-04-065  
1.10

---

## DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (138,69 \$)

---

*Certificat de disponibilité des crédits*

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Greffier-trésorier et directeur général**

2024-04-066  
1.11

---

### VENTE DU LOT SUBDIVISÉ CADASTRE 6 624 560

---

**Considérant que** le conseil a publié un premier et deuxième avis de se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ chapitre C-47.1) afin de devenir propriétaire du Chemin ruelle Mulligan, connu comme étant le lot 5 498 058 du cadastre du Québec;

**Considérant que** le texte de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues;

**Considérant que** par la résolution numéro 2020-08-150 donnant l'intérêt de vendre une partie de ce lot sous condition que l'acheteur engage les dépenses d'un arpenteur pour la subdivision de la ruelle et de l'acte notarié incluant un accès pour la municipalité de Kazabazua;

**Considérant que** ces conditions ont tous été remplies;

**En conséquence, il est proposé** par Sylvain La France, **appuyé** par Damien Lafrenière et résolu;

**Que** le Conseil accepte l'offre d'achat du lot # **6 624 560** registre foncier officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua, une superficie de 689,7 mètres carré de M. Scott Reeves au prix de vente de 730,00 \$ plus les taxes applicables. Tous les frais de notaire et les frais d'arpentage sont de la responsabilité de l'acheteur;

**Que** le conseil mandate le directeur général M. Pierre Vaillancourt de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents pertinents de cette vente.

**ADOPTÉE**

2024-04-067  
1.12

---

### DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

---

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure

Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre M. Justin Trudeau, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**ADOPTÉE**

**2024-04-068**  
**1.13**

---

**PROJET STATIONNEMENT LOT 5 497 613 ET 5 497 614**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une autorisation positive de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour un projet de stationnement public et un air de pique-nique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité en date du 21 avril 2022 a eu confirmation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), par l'entremise de son programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 a autorisé une aide financière non remboursable de 55 683 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 497 612, 5 497 613 et 5 497 614 selon la carte du ministère démontre que ce n'est pas un milieu humide mais pourrait être un milieu humides potentiels seulement;

**CONSIDÉRANT QU'**avant d'entreprendre des travaux sur ces lots et à savoir si une autorisation du ministère est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

**QUE** le conseil autorise la direction générale de mandater un biologiste pour la validation de ces trois lots à savoir si c'est un milieu humide;

**ADOPTÉE**

**2024-04-069**  
**1.14**

---

**EMPIÈTEMENT SUR LE CHEMIN LA GARE AYLWIN - CADASTRE 5 497 601**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut planifier les travaux de la programmation de la prochaine T.E.C.Q.;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a empiètement d'une remise sur une partie du chemin de la Gare Aylwin;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

**DE** communiquer au propriétaire du lot 5 497 601 que la municipalité veut régler l'empiètement tel que prescrit par la réglementation municipale en vigueur et que cette situation se règle dans un délai de 30 jours à défaut de quoi la municipalité autorise le directeur général de transmettre ce dossier à notre procureur Me Rino Soucy pour procéder à la correction de cet empiètement et autorise les services d'un arpenteur géomètre pour un plan du chemin sur une longueur de 305 mètre à partir de la route 105 démontrant l'empiètement ;

**ADOPTÉE**

2024-04-070  
1.15

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-052 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-039 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL »**

**Avis de motion** est par la présente donné par Damien Lafrenière qu'un règlement portant le numéro 2024-052 « modifiant le règlement 2021-039 constituant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

---

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-04-071  
2.1

---

**RÉNOVATION CASERNE – CHAMBRE POUR COMPRESSEUR**

**Considérant que** la municipalité prévoit de recevoir un compresseur;

**Considérant que** la chambre de compresseur sera utilisée par plusieurs département d'incendie;

**Considérant que** selon l'article 19 8 de la Loi R-20 qui est entré en vigueur le 10 juin 2016, que des travaux d'entretien, réparation, rénovation et modification peuvent être entrepris par les employés d'une municipalité;

**En conséquence, il est proposé** par Matthew Orlando, **appuyé** par Paul Chamberlain et résolu;

**QUE** le conseil autorise la rénovation de la caserne incendie pour une chambre compresseur avec accès séparé d'une grandeur de 12 pieds par 10 pieds et autorise et engage la dépense pour l'achat des matériaux au coût total de 2 255,63 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2024-04-072  
2.2

---

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – CHEMIN MULLIGAN FERRY**

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offre doit inclure un devis administratif;

**CONSIDÉRANT** que la firme WSP doit produire ce devis administratif pour pouvoir le publier sur le SEAO;

**CONSIDÉRANT** que la production de ce devis peut prendre jusqu'à deux semaines;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu;

**QUE** le conseil autorise un budget supplémentaire de ± 5 000\$ excluant les taxes applicables pour produire ce devis administratif selon la norme usuelle BNQ 1809-900/2019.

**ADOPTÉE**

---

**3. TRANSPORT**

2024-04-073  
3.1

---

**APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – CHLORURE DE CALCIUM**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate la direction générale d'autoriser la recherche par un appel d'offre sur invitation d'une soumission pour l'achat 25 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium pour la municipalité de Kazabazua et octroyer le contrat au plus bas soumissionnaires conforme.

**ADOPTÉE**

2024-04-074  
3.2

---

**OCTROI D'ACHAT – ÉQUIPEMENT BALAYAGE DES RUES**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Damien Lafrenière  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat d'un balai marque Marmatch pour le Kioti au coût de 7 550 \$ excluant les taxes applicables et qui inclus la livraison et l'installation.

**ADOPTÉE**

2024-04-075  
3.3

---

**REQUÊTE D'AUGMENTATION DES BUDGETS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR L'AMÉLIORATION ET LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Low, Messines, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Denholm, Lac-Sainte-Marie, Cayamant et la Ville de Gracefield ont déposé des demandes de subvention dans l'appel à projets du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) du 7 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites municipalités et ville ont engendré des frais d'ingénierie, pour la production des plans et devis obligatoires au dépôt de la demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites municipalités et ville ont également engendré des frais administratifs lors des préparations de leur demande respective;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu dans les dernières semaines des refus pour l'ensemble des projets déposés par les municipalités et ville de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ces refus entraînent, pour l'ensemble de nos municipalités, des délais dans l'avancement des travaux planifiés pour les années à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts engendrés pour la confection des plans et devis pourraient être encore plus grands, advenant que nous devons faire produire des mises à jour, pour pouvoir redéposer les demandes de financements;

**CONSIDÉRANT QUE** plus le temps passe plus la facture globale des travaux risque d'augmenter;

**CONSIDÉRANT QUE** plus le temps passe plus les municipalités et ville risquent d'avoir des problèmes à traiter de façon urgente, ce qui entraînera à nouveau des coûts supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** plus le temps passe plus il y a urgence d'agir car il en va de la sécurité des citoyens;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Matthew Orlando, appuyé par Paul Chamberlain et il est résolu;

**DE** demander que des sommes supplémentaires soient injectées dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour que nos infrastructures routières puissent être remises aux normes dans des délais plus rapide.

**DE PLUS** il est résolu de demander l'appui des municipalités et ville en les invitant à envoyer à leur tour une telle demande et de faire parvenir cette résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité Durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Gatineau, M. Robert Buisson, au député de Pontiac, M. André Fortin et au député de Nelligan et porte-parole de l'opposition officiel en matière de Transport et de Mobilité Durable, M. Monsef Derraji.

**ADOPTÉE**

---

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

## 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

---

## 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

---

2024-04-076  
6.1

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-051 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-021 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME »

---

**Avis de motion** est par la présente donné par Sylvain La France qu'un règlement portant le numéro 2024-051 « modifiant le règlement 2018-021 constituant le comité consultatif d'urbanisme », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

---

## 7. LOISIRS ET CULTURE

---

## 8. VARIA

---

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

### 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h15.

Président

Secrétaire

---

Robert Bergeron,  
Maire



---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».